



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 16 décembre 2015

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Examen de taxi 2016 : rappel des dates

Les demandes d'inscription pour l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi doivent être adressées au plus tard :

**Vendredi 15 janvier 2016 délai de rigueur
(cachet de la poste faisant foi).**

**Tout dossier incomplet sera refusé.
Aucune dérogation ne pourra être accordée**

Rappel des dates de l'examen :

Pour l'année 2016, les dates d'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi sont fixées comme suit, dans le département de la Corrèze :

- Epreuve d'admissibilité (UV1 et UV2 de portée nationale et UV3 de portée départementale) : **mardi 15 mars 2016**
- Epreuve d'admission (UV4 de portée départementale), destinée aux personnes admissibles aux UV1, UV2 et UV3 et désireuses d'exercer leur activité dans le département de la Corrèze : **mardi 5 avril 2016 et les jours suivants en fonction du nombre de candidats.**

Demandes de renseignements :

Préfecture de la Corrèze
Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau de la réglementation et des élections
☎ 05.55.20.55.47

Pour connaître la liste des pièces à fournir, rendez-vous sur www.correze.gouv.fr

Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter